Société Guinéenne du Patrimoine Minier
(SOGUIPAMI)

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

N° · /SOGUIPAMI/20....

Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA » Société Anonyme avec Conseil d'Administration et Directeur Général au Capital social de 5.000.000.000 GNF. Siège social : Immeuble friabase, Commune de Kaloum, Conakry- Guinée. RCCM : GC-KAL/037.480A/2011.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an Deux mille seize,
Le 1er juin,
Les administrateurs de la société Anonyme dénommée **« Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA »** se sont réunis au siège du Ministère des Mines et de la Géologie, sis à Conakry, Commune de Kaloum, à partir de 10 heures 00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Examen et adoption de l'ordre du jour,**

2. **Présentation et adoption du rapport de gestion de la direction générale;**

3. **Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 au titre de l'article 715 de l'AU-OHADA;**

4. **Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015;**

5. **Questions soumises à l'approbation du conseil d'administration:**

- nomination de commissaire aux comptes,

- le plan stratégique,

- la structure organisationnelle,

6. **Convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires;**

7. **Date du prochain conseil d'administration;**

Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) Immeuble Fria Base Kaloum BP : 931 CONAKRY- GUINEE
E-mail : infos@soguipami-gn.com Site Web : www.soguipami-gn.com - Tel : 631 23 33 37 Capital social : GNF 5 000.000.000.

8. Questions diverses:

- Contribution à la mise en œuvre du corridor central,

- Harmonisation des politiques de gestion des ressources naturelles,

- Présentation de la zone portuaire et industrielle de Taigbé à Boffa.

Une feuille de présence a été émargée par chaque administrateur entrant en séance.

Etaient présents ou représentés les Administrateurs MM. :

- **Abdoulaye MAGASSOUBA, Ministre des mines et de la Géologie;**
- **Malado KABA, Ministre de l'Economie et des Finances;**
- **Mohamed Lamine DOUMBOUYA, Ministre au Budget (excusé) ;**
- **Mamadi CONDE Administrateur Général des Grands Projets et des Marchés Publics;**
- **Dr Alkaly Yamoussa BANGOURA, Conseiller à la Présidence de la République chargé des mines.**
- **Ahmed KANTE, Directeur Général de la SOGUIPAMI;**
- **Aboubacar Kagbè TOURE, Directeur Général adjoint de la SOGUIPAMI;**

La réunion a été présidée par **Monsieur Abdoulaye MAGASSOUBA**, Ministre des Mines et de la Géologie.

Le Président de séance a constaté que tous les Administrateurs sont présents et a déclaré que le quorum est atteint : en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après avoir souhaité la bienvenue aux Administrateurs présents, le Président du Conseil d'administration a donné la parole au secrétaire du conseil pour présenter l'ordre du jour.

Après des remarques préliminaires, il a été décidé de renvoyer les points suivants à un prochain conseil d'administration :

- le plan stratégique,

- la structure organisationnelle,

- Contribution à la mise en œuvre du corridor central,

- Harmonisation des politiques de gestion des ressources naturelles,

- Présentation de la zone portuaire et industrielle de Taigbé à Boffa.

Après ces amendements, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

1. Examen et adoption de l'ordre du jour,

2. Présentation et adoption du rapport de gestion de la direction générale;

3. Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 au titre de l'article 715 de l'AU-OHADA;

4. Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015;

5. Questions soumises à l'approbation du conseil d'administration:

- Nomination de commissaire aux comptes,

6. Convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires;

7. Date du prochain conseil d'administration;

8. Questions diverses.

Après l'adoption du l'ordre du jour, l'examen des points inscrits a démarré par la présentation du rapport du Directeur général de la SOGUIPAMI.

2. Présentation et adoption du rapport de gestion de la Direction générale.

Le Directeur général a dans son rapport fait le point sur l'évolution de l'économie mondiale en 2015 et son impact sur la Guinée et notre secteur minier.

Dans son intervention il insistera sur le rôle que la guinée pourrait jouer dans le domaine de la production de la bauxite dans le monde. Pour cela elle devra lever les contraintes qui pèsent sur le secteur en termes de compétitivité, de compétence des ressources humaines et d'option stratégique.

Le directeur général fera un développement exhaustif des changements intervenus dans le domaine minier guinéen faisant de notre pays un acteur courtisé et incontournable dans le domaine de la bauxite.

Après cette présentation les Administrateurs sont intervenus pour insister :

- Sur la nécessité d'exploiter l'étude faite par l'APIP sur les freins à l'investissement en guinée ;
- Sur la formation des cadres de hauts niveaux par la SOGUIPAMI et l'Etat dans le domaine de la bauxite pour anticiper sur les changements à venir ;
- Sur l'utilité pour la SOGUIPAMI de se faire certifier ISO ;

- Sur la poursuite du processus d'opérationnalisation de la SOGUIPAMI par étape ;
- Sur l'intérêt d'impliquer la SOGUIPAMI dans la résolution des contraintes de l'Etat en matière d'investissement dans le domaine minier ;
- Sur le choix fait par l'Etat d'accorder à la SOGUIPAMI un certain nombre de permis miniers par type de substance afin de lui permettre de se constituer un portefeuille qui pourrait être valorisé.

3. Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 au titre de l'article 715 de l'AU-OHADA.

Le Commissaire aux comptes a procédé à la lecture de son rapport au titre de l'article 715 de l'AU-OHADA.

Au cours de ses travaux, il a évalué le système de contrôle interne de la SOGUIPAMI et examiner les états financiers 2015.

Dans ses conclusions le commissaire aux comptes a précisé « ..si les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la société sont arrêtés par le Conseil d'administration tels qu'il sont présentés, notre opinion sera une certification sans réserve ».

Après la présentation de ce rapport, le conseil d'administration de la SOGUIPAMI l'a adopté à l'unanimité.

4. Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Le projet de résolution portant arrêté des comptes de la SOGUIPAMI pour 2015 a été adopté à l'unanimité.

5. Questions soumises à l'approbation du conseil d'administration:

- Nomination de commissaire aux comptes.

Après avoir constaté la démission de Monsieur Alpha Kabiné CISSE Expert comptable, promu à la cour des comptes, le Conseil d'administration a procédé à la désignation du cabinet Audit Guinée en qualité de commissaire aux comptes de la SOGUIPAMI pour un mandat expirant au cours de l'Assemblée générale ordinaire de juin 2019.

Cette décision du conseil d'administration sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

6. Convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le conseil d'administration de la SOGUIPAMI, convoque l'Assemblée générale de la société pour le 27 juin 2016 à 14 heures.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le conseil d'administration de la SOGUIPAMI, convoque l'Assemblée générale de la société pour le 27 juin 2016 à 14 heures.

A l'ordre du jour :

1. rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur la marche de la société ;
2. rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de 2015 ;
3. vote des résolutions ;
4. pouvoirs pour formalités.

7. Date du prochain conseil d'administration.

La date du prochain d'administration sera fixée par consultation à domicile.

8. Questions diverses:

Dans les divers la SOGUIPAMI a indiqué qu'elle est en discussion avec un partenaire Belge Rent à Port, pour le développement des infrastructures portuaires et industrielles de Taigbé.

Une réservation de cette zone qui doit servir de lieu d'évacuation du minerai des ex blocs de Boffa doit être au nom de la SOGUIPAMI pour éviter son occupation anarchique.

Le conseil a marqué son accord pour cette initiative et demandé plus d'information sur le projet. Dans les jours à venir, la SOGUIPAMI doit communiquer l'esquisse du projet aux membres du CA.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 h. 30.
De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par les président et Vice-présidente.

Le Président

Abdoulaye MAGASSOUBA

La Vice-Présidente

Mme Malado KABA